





ce qui était indispensable pour qu'il pût être statué sur son sort.

Aujourd'hui, vers une heure après midi, un de ces grands bateaux dits chaland, descendant la Seine, s'est brisé contre l'une des piles du Pont-au-Change.

Ces accidents, qui se renouvellent avec une déplorable fréquence, auraient dû depuis longtemps exciter la sollicitude de l'autorité.

Un propriétaire de la commune de Saint-Mandé, par suite de pertes considérables sur des spéculations de terrains, s'était trouvé momentanément dans un état de gêne.

Comme, la saisie opérée, il s'agissait de constituer un gardien judiciaire, le choix se porta naturellement sur un individu qui habitait avec sa femme la maison, à titre d'employés du propriétaire.

Cependant le propriétaire, au moyen de sacrifices coûteux, parvint à désintéresser les créanciers saisissons, et, une fois débarrassé d'eux, il n'eut rien de plus pressé que de procéder aux recouvrements des objets sur lesquels ils avaient mis la main.

Par suite de cette plainte, des perquisitions judiciaires ayant été ordonnées dans trois domiciles différents, on ces individus avaient fait transporter les objets soustraits, la totalité de ces objets a été retrouvée intacte.

Un malfaiteur redoutable, le nommé Ronsard, dit Bec-de-Canne, forçat libéré en rupture de ban, était depuis quelque temps recherché par la justice.

C'était donc tout seul que Ronsard préparait et commettait ses crimes nombreux. Le plus souvent il attaquait les voyageurs sur les routes et les dépoillait avec violence.

Ce matin enfin cet audacieux malfaiteur a été arrêté. Il a refusé de faire connaître son domicile, qu'il tient à laisser inconnu, ainsi que le prouve une circonstance que la première enquête a fait connaître.

Ronsard, qui avait pris d'abord un faux nom, a été reconnu par plusieurs des plaignants qui avaient été récemment victimes de vols avec violence.

Un forçat libéré qui était arrivé de Brest à Paris le 17 du mois de mars dernier, fut arrêté huit jours après, le 25, dans des circonstances singulières.

M. le comte de Montmorency-Luxembourg nous adresse une lettre dans laquelle il rectifie plusieurs circonstances du récit publié dans notre n° du 10 juillet.

ÉTRANGER.

POLOGNE (Cracovie), le 29 juin. — On vient de commencer, dans notre ville, la construction de deux grands prisons, qui contiendront chacune environ six cents cellules et de nombreux ateliers.

Un avis qui vient d'être affiché, porte qu'il est interdit à toute personne d'entrer dans les hôtels des hauts fonctionnaires et des autorités, avec une canne ou un parapluie.

La stagnation des affaires commerciales, la défense faite aux étrangers d'entrer à Cracovie, et surtout les énormes impôts, dont les puissances soi-disant protectrices nous ont frappés, ont causé ici la plus profonde misère.

Aux israélites de Cracovie, on a imposé, indépendamment des taxes générales, une capitation si forte qu'ils se trouvent tous ruinés.

On fait maintenant des collectes pour nos juifs chez leurs coreligionnaires à l'étranger.

VARIÉTÉS

ESSAI SUR LES RELATIONS DU TRAVAIL AVEC LE CAPITAL, Par M. CH. DUPONT-WHITE, avocat.

La question des relations du travail avec le capital n'est qu'une des faces du grand problème de l'amélioration du sort des classes laborieuses, mais il n'en est pas de plus importante, et, pour la traiter sérieusement, ce n'est pas trop d'un livre.

Mais cette liberté a eu tout naturellement aussi ses inconvénients et ses dangers. Les ouvriers de la grande industrie ont payé cher le vaste et rapide accroissement de la richesse publique.

Le salaire s'offre en effet à lui désarmé, sans bouclier et sans défense, car l'ouvrier, qui n'a pour toute fortune que ses bras, ne saurait dicter des conditions et n'a pas le temps d'attendre.

Tels sont les déplorable inconvénients attachés, sous le régime de la libre concurrence, à l'institution du salaire. Pendant que le pays prospère, que la richesse s'accroît, que le bien-être descend jusque dans les profondeurs de la société.

Voilà le mal profond que M. Ch. Dupont-White a voulu étudier, et auquel il s'agit de porter remède. Il y a là, pour l'Etat, un double et sérieux intérêt, une question de force nationale et de sécurité intérieure.

Mesure, et dans un excellent esprit. L'auteur, en effet, n'appartient pas à la vieille école économique, dont les théories sans entrailles comptent encore aujourd'hui parmi nous.

Les économistes de l'école libérale ont cependant nié cette hostilité. Il en est même qui prétendent avoir constaté des rapports habituels de sympathie et de solidarité entre les profits et les salaires.

C'est pourquoi son *Essai sur les relations du Travail avec le Capital* est un ouvrage éminemment pratique et utile, qui doit compter parmi les meilleures études faites sur le problème et parmi les éléments de la solution.

Les économistes de l'école libérale ont cependant nié cette hostilité. Il en est même qui prétendent avoir constaté des rapports habituels de sympathie et de solidarité entre les profits et les salaires.

« Ce n'est pas chose assurée, il s'en faut, dit M. Dupont-White, que le retour vers l'emploi productif de tous les capitaux acquis par la hausse des profits.

« Au surplus, il est un obstacle autrement grave à ce nivellement des salaires et des profits, à cette demande supérieure du travail qui est l'hypothèse fondamentale de l'objection, ce sont les machines.

Pour que l'application de plus en plus générale des machines ne nuisit pas à la main-d'œuvre qu'elle tend partout à supplanter, il faudrait se placer dans l'hypothèse d'un grand commerce extérieur, d'un accroissement perpétuel de débouchés qui permit aux engins mécaniques de déployer toute leur puissance.

Mais les économistes ne se tiennent pas pour battus, et, transformant l'objection, ils opposent au fait si énergiquement caractérisé de l'insuffisance des salaires, l'amélioration qu'ils disent avoir remarquée dans le sort des classes laborieuses.

On ne sait guère ce qu'il mange et ce qu'il fait est nourri fort mal. La statistique démontre que le prix du blé a baissé d'un tiers en France et en Angleterre depuis un demi-siècle.

pour en acheter. Ainsi le vêtement du journalier de l'industrie est meilleur et coûte moins, mais les denrées de première nécessité lui coûtent plus cher, et sa table ne se couvre que d'aliments plus grossiers.

En dernière analyse, les partisans de l'optimisme citent l'élevation progressive des salaires aux Etats-Unis et dans la Grande-Bretagne sous l'Empire.

Comment se soustraire aux terribles effets de ce double fléau ? Ici M. Dupont-White proclame la nécessité de l'intervention de l'Etat.

Comment se soustraire aux terribles effets de ce double fléau ? Ici M. Dupont-White proclame la nécessité de l'intervention de l'Etat.

Ainsi un moyen d'amélioration morale, l'enseignement; un moyen d'amélioration matérielle, l'impôt à prélever sur les chefs d'industrie au profit de leurs ouvriers.

U. L.

Les personnes qui n'ont pu se placer à l'Hippodrome dimanche dernier, et qui, ne voulant pas reprendre leur argent ont préféré garder leurs billets, seront reçues aujourd'hui mardi.

Dans notre numéro du 23 juin, nous avons rendu compte de l'Art de devenir député et même ministre.

SPECTACLES DU 14 JUILLET.

- OPÉRA. — L'Amé en peine, Betty. FRANÇAIS. — Hernani. OPÉRA-COMIQUE. — Les Mousquetaires de la Reine. VAUDEVILLE. — Le Gant, les Fleurs animées, Dondaine. VARIÉTÉS. — La Veuve de 15 ans, la Baronne, Sport et Turf. GYMNASSE. — Juanita, Rebecca, la Cachucha. PALAIS-ROYAL. — Le Châle bleu, l'Inventeur de la poudre. PORTE-SAINT-MARTIN. — Relache. GAITÉ. — Le Château des Sept Tours. AVENUE. — Le Marché de Londres. CIRQUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES. — Exercices d'équitation. COMTE. — Riquet, Ah! mon habit! FOLIES. — La Fée du bord de l'eau. DELASSEMENTS-COMIQUES. — Le Mal du pays. DIORAMA. — (Rue de la Douane). — L'Eglise Saint-Marc.

VENTES IMMOBILIÈRES.

AUDIENCES DES CRIÉS.

Paris.

QUATRE MAISONS Etude de M° Roubé, avoué à Paris, rue Richelieu, 47 bis. — Adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'audience des criés du Tribunal civil de première instance du département de la Seine, séant au Palais-de-Justice, à Paris, local et issue de l'audience de la première chambre du dit Tribunal, une heure de relevée.

